

« L'école inclusive, c'est aussi s'adapter aux élèves »

« C'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui a accordé une aide à Titouann et a envoyé le courrier de notification à ses parents, rappelle François Chenal, le conseiller technique de la rectrice pour l'école inclusive. Mais c'est l'Éducation nationale qui recrute, forme et finance les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). C'est aussi elle qui évalue la quantité d'accompagnement nécessaire pour conduire l'enfant à l'autonomie. »

Pour cet inspecteur de l'Éducation nationale, le terme « d'aide mutualisée à temps plein (mentionné sur la notification) n'existe pas ». Il insiste également sur le fait que la notification est arrivée trop tardivement, pour qu'un recrutement ait pu être fait dès la rentrée. « Avec une décision le 17 juillet, un accompagnant ne pouvait pas être désigné le 1^{er} septembre. »

« Quand il s'agit d'une aide individualisée, le nombre d'heures pour l'accompagnant est mentionné. Dans le cas de Titouann, avec une aide mutualisée, c'est le pôle inclusif d'accompagnement local qui détermine le nombre d'heures nécessaires. Il peut décider des horaires ou des matières les plus importantes pour chaque élève, au cas par cas. »

François Chenal insiste sur le fait « qu'un accompagnant est déjà aux côtés de Titouann, à raison de cinq heures par semaine. Il fait aussi l'objet d'un suivi par le Centre d'action médico-sociale précoce. Nous souhaiterions que cet organisme intervienne lui aussi sur le temps scolaire. »

Pour autant, une solution est possible. « Sur l'ensemble du Calvados, il y a actuellement 3 000 Accompagnants pour des élèves en situation de handicap, souligne François Chenal. Recruter, puis former des AESH au handicap de chaque enfant requiert une grosse ingénierie. »

Mais l'essentiel reste la notion même d'aide et d'accompagnement accordés aux enfants en situation de handicap.

« L'école inclusive, c'est aussi s'adapter aux besoins de chaque élève, souligne François Chenal. Accompagner un élève à temps plein, comme c'est le cas pour deux tiers des enfants actuellement, ce n'est peut-être pas le mieux pour faciliter l'accessibilité aux apprentissages et favoriser l'autonomie. »

Éric MARIE.